



## Aller chercher/ramener ses enfants seul ou accompagné

Par **ihuqui**, le **31/01/2012** à **10:34**

Bonjour,

mon ex-femme veut m'interdire d'être accompagné par ma nouvelle compagne lorsque je vais chercher ou ramène mes enfants pour le weekend/vacances.

Non seulement elle ne veut pas que l'on se gare dans sa rue, mais elle va jusqu'à vouloir nous interdire de venir dans sa commune ! Elle voudrait que je sois seul !!

Je sais qu'elle ne peut me l'interdire, mais y a t'il un texte de loi qui stipule que même si ça lui déplaît je suis libre de circulation, même pour les aller-retours des enfants ?

Merci de votre aide

Par **cocotte1003**, le **31/01/2012** à **13:25**

Bonjour, de toutes façons elle ne peut pas vous interdire de circuler sur la voie publique et dans votre voiture vous êtes dans un bien privé. Envoyez lui une LRAR pour l'informer que vous êtes libre de circuler sur la voie publique et que si la situation persiste vous saisirez le JAF pour faire changer les transport des enfants, à sa charge, cordialement